

CFF SA, 1003 Lausanne

P.P. A 3000 Bern 65 Post CH AG ((CKM))

((Anrede))
 ((Vorname)) ((Nachname))
 ((Akademischer Titel))
 ((Adresszusatz))
 ((Strasse)) ((Hausnummer)), ((PF-Info)) ((PF-Nr.))
 ((Postleitzahl)) ((Ort))
 ((Land))



Lausanne, le 22 novembre 2019

Nouveau système tarifaire dès le 15 décembre 2019.

((Anrede)),

Nous vous remercions de votre fidélité en tant qu'abonné(e) unireso régional habitant la région de Coppet et voyageant vers Genève. Dès le 15 décembre 2019, vous serez peut-être parmi les premiers clients à bénéficier du déploiement intégral du Léman Express. Il rapprochera une vaste région transfrontalière et offrira une nouvelle dimension au réseau de transports publics de l'agglomération.

Le renforcement des lignes transfrontalières a pour effet une refonte complète du système tarifaire actuellement en vigueur dans la région. Le nouveau système tarifaire, appelé Léman Pass, est le fruit de plusieurs années de travaux. Il offrira aux clients une tarification harmonisée et simplifiée permettant de circuler entre la Suisse et la France. Il a été approuvé par l'ensemble des partenaires impliqués, exploitants des transports publics de la région et autorités politiques françaises et suisses.

Abandon du tarif unireso régional.

Conséquence de cette refonte, le tarif unireso régional de la communauté tarifaire unireso sera abandonné dès le 15 décembre 2019, y compris pour les voyages entre les régions de Coppet et de Genève. Pour ces liaisons, la tarification nationale suisse sera appliquée, comme cela est déjà le cas pour les voyages entre les régions de Nyon et de Genève. Les billets et abonnements unireso régional seront donc remplacés par les titres de transport du tarif national suisse (billets, billets dégriffés, City-Ticket, abonnements de parcours ou abonnements modulables pour un parcours combiné à une ou plusieurs zones des communautés tarifaires).

CFF SA
 Contact Center CFF
 Case postale 176 • 3900 Brigue
 Téléphone +41 (0)848 44 66 88 (CHF 0.08/min)
 cff.ch



**BON SUR UN ABONNE-
 MENT DE PARCOURS
 MENSUEL**

ou

**BON SUR UN ABONNE-
 MENT MODULABLE
 MENSUEL**

VALABLE EN DECEMBRE 2019
 D'UNE VALEUR DE CHF

000.-

((Hans Muster XXXX-XXXX-XXXX-X
 Coppet))



VALABLE EN DECEMBRE 2019
 D'UNE VALEUR DE CHF

000.-



**BON SUR UN ABONNE-
 MENT DE PARCOURS
 MENSUEL**

ou

**BON SUR UN ABONNE-
 MENT MODULABLE
 MENSUEL**

VALABLE EN JANVIER 2020
 D'UNE VALEUR DE CHF

000.-

((Hans Muster XXXX-XXXX-XXXX-X
 Coppet))



VALABLE EN JANVIER 2020
 D'UNE VALEUR DE CHF

000.-



**BON SUR UN ABONNE-
 MENT DE PARCOURS
 MENSUEL**

ou

**BON SUR UN ABONNE-
 MENT MODULABLE
 MENSUEL**

VALABLE EN FEVRIER 2020
 D'UNE VALEUR DE CHF

000.-

((Hans Muster XXXX-XXXX-XXXX-X
 Coppet))



VALABLE EN FEVRIER 2020
 D'UNE VALEUR DE CHF

000.-



**BON SUR UN ABONNE-
 MENT DE PARCOURS
 MENSUEL**

ou

**BON SUR UN ABONNE-
 MENT MODULABLE
 MENSUEL**

VALABLE EN MARS 2020
 D'UNE VALEUR DE CHF

000.-

((Hans Muster XXXX-XXXX-XXXX-X
 Coppet))



VALABLE EN MARS 2020
 D'UNE VALEUR DE CHF

000.-

Evolution des prix pour la région de Coppet.

Le passage du tarif unireso régional au tarif national suisse entraînera parfois des baisses de prix, par exemple pour les billets et certains abonnements entre les gares de Coppet, Tannay ou Mies et Genève. Par ailleurs, des billets dégriffés seront nouvellement proposés sur les relations vers Genève, avec un rabais pouvant aller jusqu'à 70%. Dans d'autres cas, une augmentation parfois importante des prix des abonnements sera effective.

Bons de réduction financés par le Canton de Vaud.

Le Canton de Vaud a décidé d'accompagner cette transition par une prise en charge pendant 3 ans d'une partie de l'augmentation que supporteront les abonnés concernés (environ 80% de l'augmentation la première année, 50% la deuxième année et 25% la troisième année).

Vous trouverez ci-après vos bons personnels pour l'achat de votre abonnement. Les valeurs des bons sont déterminées en fonction des zones de validité de votre abonnement actuel. Si vous avez moins de 25 ans et achetez des abonnements mensuels, les valeurs des bons de réduction sont adaptées à partir du mois de votre 25^e anniversaire, mois dès lequel vous devrez acquérir un abonnement au tarif adulte.

Renouvellement de votre abonnement.

Vous pouvez voyager jusqu'à l'échéance de votre abonnement actuel unireso régional sur l'entier de son périmètre de validité. Si vous renouvelez votre abonnement avec un premier jour de validité jusqu'au 14 décembre 2019, vous bénéficiez encore du tarif unireso régional et votre abonnement restera valable également jusqu'à son échéance. A l'échéance de votre abonnement, vous pourrez choisir d'acquérir un abonnement de parcours entre la région de Coppet et la région de Genève ou un abonnement modulable combinant un parcours et la zone 10 unireso. Vos bons de réduction tiennent compte de ces deux options.

Vous pourrez donc profiter des bons de réduction à partir du premier achat de votre nouvel abonnement, avec un premier jour de validité dès le 15 décembre 2019. Ce premier achat nécessitant de changer de type d'abonnement (d'un abonnement unireso régional à un abonnement de parcours ou un abonnement modulable), **il est nécessaire qu'il se fasse auprès d'un guichet des transports publics.** Merci de vous munir à cette occasion de votre carte SwissPass et du bon de réduction correspondant. Les renouvellements ultérieurs sont possibles également en ligne sur CFF.ch. Les bons de réduction ne peuvent pas être activés sur les distributeurs de billets.

Vous recevrez vos bons pour les renouvellements futurs suivant l'abonnement du tarif national que vous aurez choisi, abonnement de parcours ou abonnement modulable.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès des guichets des transports publics ou du Contact Center CFF +41 (0)848 44 66 88 (CHF 0.08/min) ou sur cff.ch/coppet.

Nous serions heureux que vous continuiez à voyager avec nous et vous adressons nos meilleures salutations.



Alain Barbey
Directeur régional CFF Ouest



Richard Zaugg
Directeur TPN



Rémy Burri
Responsable opérationnel unireso

CFF SA
Contact Center CFF
Case postale 176 • 3900 Brigue
Téléphone +41 (0)848 44 66 88 (CHF 0.08/min)
cff.ch



A faire valoir sur un abonnement de la région de Coppet à la région de Genève.

Valable auprès d'un guichet des transports publics **(0219 0000 3316)** ou sur CFF.ch, pour les renouvellements uniquement, avec l'e-bon **XXXXX** pour un abonnement de parcours ou l'e-bon **XXXXX** pour un abonnement modulable.

A faire valoir sur un abonnement de la région de Coppet à la région de Genève.

Valable auprès d'un guichet des transports publics **(0219 0000 3316)**.

A faire valoir sur un abonnement de la région de Coppet à la région de Genève.

Valable auprès d'un guichet des transports publics **(0219 0000 3316)** ou sur CFF.ch, pour les renouvellements uniquement, avec l'e-bon **XXXXX** pour un abonnement de parcours ou l'e-bon **XXXXX** pour un abonnement modulable.

A faire valoir sur un abonnement de la région de Coppet à la région de Genève.

Valable auprès d'un guichet des transports publics **(0219 0000 3316)** ou sur CFF.ch, pour les renouvellements uniquement, avec l'e-bon **XXXXX** pour un abonnement de parcours ou l'e-bon **XXXXX** pour un abonnement modulable.